

PRÉFECTURE DE LA MEUSE
DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES
ET DE L'APPUI TERRITORIAL

BUREAU DES PROCÉDURES ENVIRONNEMENTALES

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral n°2023 - 1024 du 28 avril 2023, la demande d'autorisation environnementale présentée par la société Étienne Buzancy Travaux Publics (EBTP), sise 35 route de Jalons à CHAMPIGNEUL (51150), concernant l'exploitation d'une carrière à ciel ouvert de matériaux calcaires, située 20 route de Fleury-sur-Aire à Ippécourt (55220), est soumise à enquête publique **du lundi 5 juin 2023 au jeudi 6 juillet 2023 inclus, soit 32 jours consécutifs**.

Des informations peuvent être demandées auprès de Madame Peggy ETIENNE-LEHERLE, société EBTP, 35 route de Jalons à CHAMPIGNEUL (51150) ou Carrière d'Ippécourt, 20 route de Fleury-sur-Aire à IPPÉCOURT (55220), courriel : etienne@gtcleherle.com.

Un exemplaire du dossier comprenant notamment une présentation synthétique de la demande, une étude d'impact, une étude de dangers, des annexes techniques, l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale Grand-Est et le mémoire en réponse, sera déposé sur support papier en mairie d'Ippécourt, siège de l'enquête où le public pourra en prendre connaissance aux jours habituels d'ouverture ses bureaux.

Le dossier d'enquête sera également disponible en version numérisée en mairies d'Autrécourt-sur-Aire, Froidos, Julvécourt, Lavoye, Nubécourt, Osches, Saint-André-en-Barrois, les Souhesmes-Rampont, Souilly, Vadelaincourt et de Ville-sur-Cousances, situées dans le périmètre d'affichage réglementaire, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux. Les pièces du dossier d'enquête publique seront également consultables sur le site internet des services de l'État en Meuse (www.meuse.gouv.fr - Actions de l'État - Environnement - Participation du public - Consultations en cours ou à venir).

Un poste informatique sera mis gratuitement à la disposition du public pour libre consultation du dossier à la préfecture de la Meuse du lundi au vendredi de 9h00 à 11h00 et de 14h00 à 16h00.

Monsieur Jean-Claude BASTIEN, commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations lors des permanences qui se tiendront en mairie d'Ippécourt aux jours et heures suivants :

- le lundi 5 juin 2023 de 09h00 à 12h00
- le mercredi 14 juin 2023 de 15h00 à 18h00
- le samedi 24 juin 2023 de 09h00 à 12h00
- le samedi 1^{er} juillet 2023 de 09h00 à 12h00
- le jeudi 6 juillet 2023 de 15h00 à 18h00

Pendant toute la durée de l'enquête, les personnes intéressées pourront consigner leurs observations sur le registre ouvert à cet effet et tenu à sa disposition en mairie d'Ippécourt. Les observations peuvent être également adressées par écrit à la mairie, à l'attention du commissaire enquêteur qui les annexera au registre ad-hoc. Elles sont tenues à la disposition du public.

Le public pourra également transmettre ses observations et propositions, pendant la durée de l'enquête par courrier électronique à l'adresse suivante : pref-consultation-du-public@meuse.gouv.fr. Ces observations seront transmises au commissaire enquêteur et seront consultables sur le site internet des services de l'État en Meuse (www.meuse.gouv.fr - Actions de l'État - Environnement - Participation du public - Consultations en cours ou à venir).

Après enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, pendant un an en mairies d'Ippécourt, Autrécourt-sur-Aire, Froidos, Julvécourt, Lavoye, Nubécourt, Osches, Saint-André-en-Barrois, les Souhesmes-Rampont, Souilly, Vadelaincourt et de Ville-sur-Cousances, à la Préfecture de la Meuse et sur sur le site internet des services de l'État en Meuse (www.meuse.gouv.fr - Actions de l'Etat - Environnement - Participation du public - Suites consultations).

L'autorité compétente pour statuer est le Préfet de la Meuse. La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.